

**BERNARD DEGROOTE MONTEBERG RALLY 2026****03 mai 2026**

---

**Date:** 16/04/2026 **Heure:** 15:00

---

**Sujet:** ADDENDUM NO: 1 **Document No:** 1.1

---

**Du:** Directeur de course**A:** Tous les concurrents**Nombre de pages:** 1

---

**Modifications du règlement particulier****3. PROGRAMME**

Samedi 2 mai		
09.00 – 14.00	Collecte du roadbook Contrôles administratifs, collecte des documents et du matériel *	Worldkarts, Europalaan 5, 8970 Poperinge

**10. CONTROLE ADMINISTRATIVE****Lieu:** Worldkarts**Adresse:** Europalaan 5, 8970 Poperinge

Les roadbooks peuvent être retirés à partir de 9 h à l'adresse indiquée ci-dessus.

**11. CONTROLE TECHNIQUE**

Les participants peuvent également emprunter un extincteur auprès de l'organisateur moyennant une caution de 100 EUR (cent euros). La caution sera remboursée après la compétition, lors de la restitution de l'extincteur emprunté.

Ceux-ci sont à retirer **lors du contrôle technique et doivent être rendus au Rally HQ.****12.1 Système de traçage GPS**

Des systèmes de suivi, **dotés d'une option « drapeau rouge »**, seront installés dans les voitures le **samedi 2 mai, après** les vérifications techniques.

**12.4.1 Distribution**

Toutes les voitures doivent être équipées du système GPS RallyTracer fourni par l'organisation. Les appareils STS seront distribués lors des Vérifications Administratives. Chaque concurrent est responsable du montage conformément aux instructions fournies. Tout dommage, perte ou vol reste sous l'entière responsabilité de l'équipe.

**12.4.1a Commandes support & chargeur USB**

Les commandes de RAM Mount et/ou chargeur USB-A doivent être soumises au plus tard le 1er mai 2026 à 12h00 via <https://rallytracer.com/order/mbr-2026>

#### **12.4.2 Montage**

Le tracker doit être monté à l'aide d'un RAM Mount avec rotule 1" (bille B), garantissant une connexion ferme et solide entre le véhicule et le tracker. Des amortisseurs de vibrations sont autorisés. La fixation doit être suffisamment robuste pour que le boîtier ne se détache pas en cas d'accident, compte tenu des contraintes extrêmes d'un rallye (chocs, vibrations).

Le système étant équipé d'une détection d'impacts, le tracker doit être ancré sur une partie fixe, non mobile et non flexible du véhicule. Toute fixation sur une partie mobile ou flexible est interdite. Le tracker doit être visible et accessible pour le pilote et le copilote sans avoir à détacher les harnais de sécurité.

#### **12.4.3 Vérifications Techniques**

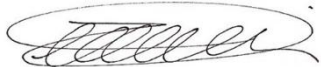
Le montage et le bon fonctionnement du système seront départés lors des Vérifications Techniques par un responsable désigné par l'organisation. Les véhicules dont le système n'est pas correctement monté ou non opérationnel ne seront pas admis au départ.

#### **12.4.4 Restitution**

L'équipe restitue elle-même l'appareil STS démonté au responsable au podium TC11A. En cas d'abandon anticipé, l'appareil peut être rapporté au Rally HQ (Ouderdomseweg 9A, Poperinge).

### **13. RÉSULTATS, PRIX ET COUPES**

La cérémonie de remise des prix pour les autres participants aura lieu à 20h00 au Worldkarts, Europalaan 5, 8970 Poperinge. Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque division (1-2/3, 4 et 5), ainsi qu'aux vainqueurs de chaque catégorie et à la première femme.



Alain Penasse  
Koersdirecteur